

Règles de comportement dans l'école

A) Arrivée et départ

1. J'arrive à l'école au plus tôt 10 minutes avant le début de la classe : 7h45 et 13h30.
2. J'attends la sonnerie ou le signal du surveillant avant de rentrer dans les bâtiments.
3. Si j'ai besoin de rentrer dans le bâtiment, je demande l'autorisation au surveillant.
4. Je rentre calmement dans le bâtiment.
5. A la fin de l'école, je rentre directement dans le bus ou je vais à la maison.
6. Je sors le plus rapidement possible en récréation.
7. Après la classe ou à la sortie du bus, je rentre tout de suite à la maison.
8. J'utilise obligatoirement les passages pour piétons pour quitter l'école ou rejoindre mes parents.
9. Les 5-6-7H accèdent à l'école par l'entrée principale uniquement. Les 8H rentrent par la petite porte.

B) Comportement

1. Je fais attention aux autres par mes gestes et mes paroles; par conséquent, je ne lance aucun objet pouvant blesser un camarade.
2. Lors des déplacements pendant les heures de classe (catéchisme, gymnastique,...), je suis le plus silencieux possible afin de respecter le travail des autres.
3. Je prends soin du matériel mis à ma disposition.
4. Je place mes déchets dans les poubelles adéquates.
5. Je ne grimpe pas sur les infrastructures de l'école.
6. Je respecte tous les enseignants et leurs directives.
7. Les jeux de neige sont autorisés dans le périmètre défini par les enseignants et selon leurs consignes.

c) Emplacements de jeux (St-Martin)

1. Cour principale

- Pas de ballons, pas de balles
- Accès au pré uniquement quand il y a de la neige
- Le matériel de ping-pong appartient à l'école et doit être rangé dans la caisse. Les enseignants confient la caisse à un élève qui en est responsable.

2. Place multi-sports devant le bâtiment communal

- Dès que l'enseignant dit de rentrer, les élèves descendent.
- Un tournus pour l'utilisation du terrain synthétique est établi. Il est obligatoire de jouer en souliers fermés.
- Les ballons de tout genre doivent être dans les mains de la sortie de la classe jusqu'au terrain de foot, la même chose au retour.
- Un tournus pour la balançoire nid d'oiseau est établi. Il peut y avoir un maximum de 4 personnes en même temps.

D) Conséquences pour le non-respect

1. En cas de non-respect, les règles me seront dans un premier temps rappelées et l'enseignant titulaire sera averti.
2. Le surveillant a le droit de sanctionner immédiatement mon manque de respect.
3. En cas de récidive, l'enseignant titulaire avertira la directrice.

E) Divers

1. Dès la 5H, je suis autorisé à venir à vélo à l'école avec l'accord des parents et sous l'entière responsabilité des parents.
2. Les planches à roulettes, rollers, patins à roulettes, baskets à roulettes, trottinettes sont interdits dans le cadre scolaire habituel (préau ou autre, durant le temps scolaire).
3. Tout matériel électronique privé est interdit à l'école (téléphones portables, montres connectées, ...).